

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT SIX le VINGT SIX AOUT
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en séance ordinaire publique,
à dix-huit heures,
salle du conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER - maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 19

Quorum : 12

Nombre de pouvoirs : 03

Nombre de votants : 22

- Pour : 22
- Contre : /
- Abstention : /

Etaient présents : 19

Mmes, MM. MARCHAND Thierry, BAUD PACHON Valérie, BAUD Philippe, MARULLAZ David, THORENS Valérie, VERNET Josette, MARULLAZ Marie-Paule, GAYDON Jean-François, BÉARD Patrick, BRAIZE Jean-Michel, LEFANT Myriam, COQUILLARD Michel, ROSSET Emmanuelle, LENVERS Fabien, CONSTANT Monique, HEU Benoît, TROMBERT Julien, MARULLAZ Aube

Absents : 04

Mmes, MM. ANTHONIOZ TAVERNIER Elisabeth, PERRIER Guy, RAYBAUD MARTIGNONI Florence, PLAGNAT Emilie

Pouvoirs : 03

Mme ANTHONIOZ TAVERNIER Elisabeth	à	M. MARCHAND Thierry
M. PERRIER Guy	à	M. BERGER Jean-François
Mme RAYBAUD MARTIGNONI Florence	à	Mme MARULLAZ Marie-Paule

- Madame Marie-Paule MARULLAZ a été désignée secrétaire -

D_2026_08_04

SUPPRESSION DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT -,

Vu le Code général de la fonction publique,

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial - CST - en date du 25 août 2026,

Vu le Tableau des Postes Autorisés et des Effectifs Réalisés - TPAER -

Vu la délibération n° D_2026_05_11 du 20 mai 2026 portant création d'un emploi permanent de chauffeur d'engins polyvalent,

Vu la délibération D_2026_07_32 du conseil municipal du 30 juillet 2026 portant création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise territorial dans le cadre d'une promotion interne,

Considérant que, par délibération du 20 mai 2026, le conseil municipal a créé un emploi permanent de chauffeur d'engins polyvalent afin d'assurer le remplacement anticipé d'un agent admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er septembre 2026,

Considérant que ce remplacement est désormais effectif et qu'il convient, en conséquence, de supprimer l'emploi précédemment occupé par l'agent retraité, vacant au 1^{er} septembre 2026,

Considérant que, par délibération du 30 juillet 2026, le conseil municipal a créé un emploi permanent d'agent de maîtrise territoriale afin de permettre la nomination d'un agent au titre de la promotion interne à compter du 1er septembre 2026,

Considérant que cette nomination entraîne la vacance du poste d'adjoint technique territorial précédemment occupé par cet agent et qu'il convient de le supprimer du tableau des postes autorisés,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- de supprimer, à compter du 1er septembre 2026, le poste permanent précédemment occupé par l'agent admis à la retraite, devenu vacant,
- de supprimer, à compter du 1er septembre 2026, le poste permanent d'adjoint technique territorial à temps complet devenu vacant à la suite de la nomination de son titulaire dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux au titre de la promotion interne,

MODIFIE, en conséquence, le Tableau des Postes Autorisés et des Effectifs Réalisés - TPAER - ,

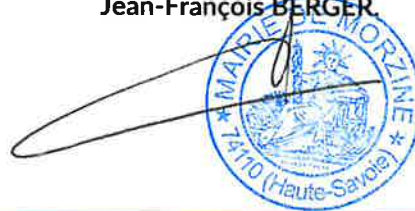
AUTORISE M. le maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
fait à Morzine, le 28 août 2026.

La secrétaire de séance,
Marie-Paule MARULLAZ.



Le maire de Morzine,
Jean-François BERGER.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.
